

Commune de

# Blonay – Saint-Légier

LA MUNICIPALITÉ

## INTERPELLATION

Blonay, le 24 novembre 2023

**Réponse de la Municipalité à l'interpellation de Mme Carole Roulet, déposée lors de la séance du Conseil communal du mardi 31 octobre 2023, sous le titre suivant : « Interpellation ayant pour objectif de charger la Municipalité de permettre à l'ensemble des habitants de la commune Blonay - Saint-Légier d'accéder aux deux déchetteries de la commune ».**

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

Lors de la séance du Conseil communal du 31 octobre 2023, Mme Carole Roulet, conseillère communale Gdl, a déposé l'interpellation suivante, appuyée par 11 signatures :

*« Voilà bientôt deux ans que nous avons fusionné pour le meilleur et pour le pire. Le chantier étant conséquent et il reste encore du pain sur la planche, mais à ce jour, les habitants de Blonay comme ceux de St-Légier - La Chiésaz doivent se sentir appartenir à la même commune.*

*Donc, quand un habitant de Blonay va au culte à l'église de La Chiésaz, il va dans l'église de sa commune et quand un habitant de St-Légier – La Chiésaz va au culte sur la terrasse du château, il va dans la cour du château de sa commune.*

*Aujourd'hui, il est temps de donner la même carte pour la déchetterie à l'ensemble des habitants. La discrimination territoriale n'a plus raison d'être et c'est pourquoi, par cette interpellation, nous demandons que la Municipalité change le contrôle d'accès à l'une des deux déchetteries et qu'une seule et même carte pour l'ensemble du territoire communal soit distribuée rapidement à tous les ménages ».*

### Réponse de la Municipalité :

Nous comprenons le souci de Mme Carole Roulet de vouloir faire en sorte que les habitant.es de notre commune fusionnée puissent avoir accès, indifféremment et librement, aux deux centres de tri (ou déchetteries) du Chapon (secteur 1806) et de La Baye (secteur 1807), cela en suite logique de la fusion des deux anciennes communes de Blonay et de Saint-Légier – La Chiésaz.

Toutefois, en l'état, les conditions ne sont de loin pas réunies afin de pouvoir accéder à cette demande. Cela pour les raisons suivantes :

1. Les deux sites concernés sont encore et toujours à considérer comme « du provisoire qui dure » depuis de longues années et donc bien avant la fusion. Ils ne correspondent pas aux pleines exigences de l'aménagement du territoire, en vertu de leur implantation en zone forestière et/ou en zone proche d'un cours d'eau, malgré les adaptations et mises aux normes exigées et réalisées ces dernières années. Par conséquent, le développement et l'agrandissement de ces deux centres de tri, pour suivre l'évolution démographique de notre commune, n'est pas possible, du moins à court ou moyen terme.
2. Pour l'avenir, il s'agit de trouver un nouveau site plus adapté à la réalisation d'une nouvelle déchetterie communale, beaucoup mieux dimensionnée, répondant aux normes les plus exigeantes concernant son exploitation, d'un accès facilité, fonctionnelle et accueillante pour les habitant.es, beaucoup plus aisée à gérer pour les services communaux concernés.

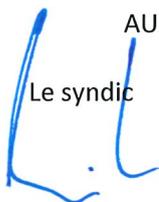
La Municipalité suit attentivement ce dossier, dans l'attente notamment des décisions que prendra le Canton de Vaud quant à son système de coordination du développement de l'ensemble des zones d'activité (SRGZA). Ce qui devrait permettre de débloquer de potentielles surfaces dans le respect du cadre légal en matière d'aménagement du territoire. L'implantation d'un nouveau site, pour une nouvelle et unique déchetterie communale, est pour l'instant suspendue aux décisions du Département des institutions, du territoire et du sport (DITS).

3. La principale problématique concernant la déchetterie de La Baye (secteur de Blonay) est celle de son accès à travers des quartiers résidentiels. L'important trafic routier engendré par les usagers et services de vidange (poids lourds) du centre de tri a déjà fait l'objet d'une pétition et de nombreuses réclamations des habitant.es du quartier. Notre Municipalité, consciente du problème et le prenant très à coeur, souhaite tout mettre en oeuvre pour pacifier la situation. Toute augmentation de trafic (en provenance notamment du secteur 1806 de notre commune) serait vraiment de trop et franchement intolérable, aux yeux des nombreux habitant.es du Chemin de Baye comme à ceux de la Municipalité.
4. Autre problématique, celle de l'étroitesse du centre de tri du Chapon (secteur de Saint-Légier) qui ne permet aucune augmentation de la fréquentation, déjà souvent à saturation concernant le stockage des déchets tout comme l'accès aux automobilistes (encolonnements de véhicules à certaines heures de pointe, derrière la barrière). Là aussi, une augmentation de la circulation en provenance d'un autre secteur de la commune deviendrait un problème insurmontable et pénible à vivre, pour les utilisateurs et utilisatrices tout comme pour le personnel d'exploitation.
5. La Municipalité attire l'attention des utilisateurs et utilisatrices sur l'étroitesse de nos deux centres de tri et le potentiel risque d'accidents alors que des enfants se fauillent parfois entre les véhicules. D'autre part, la population est invitée à limiter le nombre de ses déplacements dans les déchetteries de manière à désembouteiller les axes routiers y conduisant. Nos centres de tri sont d'ailleurs suffisamment et régulièrement ouverts (plus que dans les communes voisines...) afin de permettre une meilleure répartition de leur utilisation dans le courant de la semaine et éviter « les bouchons » des fins de semaines !
6. Enfin, il convient de rappeler que notre commune compte, répartis sur l'entier de son territoire, 114 points de collecte (totalisant 138 Moloks) à destination des sacs taxés contenant les déchets incinérables des ménages. De plus, 20 écopoints (10 par secteur) sont à la disposition des habitant.es, où il est possible de trier et déposer les déchets valorisables les plus courants (verre, papier, PET, alu et/ou déchets alimentaires, notamment).

Nous tenons encore à préciser que la nouvelle « Directive communale sur la gestion des déchets » qui entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2024 apportera un certain nombre de solutions allant dans le sens d'une exploitation plus rationnelle et efficiente des centres de tri en mettant fin à un certain « tourisme des déchets ». Une importante campagne d'information aux habitant.es et aux entreprises va se dérouler durant le mois de décembre. Telle est l'ambition et la conviction de la Municipalité.

Nous vous remercions, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de votre attention.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

 Le syndic A. Bovay		 Le secrétaire adj. J.-M. Guex
--	--	---